

Objet : Affaire 23S0035-Avenant n°1 Maison de quartier des Genêts - Réaménagement de la zone "Banque alimentaire" - Lot 3: Cloisons - Plâtrerie- Faux Plafonds- Menuiserie intérieures (230090)

N° : VA_DEC2024_341
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles articles L2194-1-2° , R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique

décidons

De conclure avec la société CG menuiserie, située à Marquette les Lille (59520), l'avenant n°1 marché « Maison de quartier des Genêts – Réaménagement de la zone « Banque alimentaire » du lot 3 : Cloisons – Plâtreries – Faux Plafonds – Menuiseries intérieures - afin de prendre en compte l'ajout des prestations suivantes :

- Fourniture et pose d'une cloison coupe-feu et d'un bloc porte coupe-feu, pour un montant de 7 879,35 € H.T. (Sept mille huit cent soixante-dix-neuf euros et trente-cinq cents hors taxe).

Les nouveaux prix sont :

- Montant initial du marché : 17 357,18 € HT
- Montant du nouveau marché : 25 236,53 € HT
- Avenant n°1 : 7 879,35 € HT (soit une hausse de 45,40%)

Imputation budgétaire : 2181.428.2200 ASCSGE

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 3 juin 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-203529-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 5 juin 2024